

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 4 MAI 2021

COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 4 MAI 2021 A 17H00

AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL
14, rue des Sans Soucis– 97420 Le Port

Compte-tenu des mesures sanitaires, cette séance se tiendra sans public, conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur les diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prévoyant la possibilité, pendant toute la durée de l'urgence sanitaire, de réunir le Conseil municipal en tout lieu, y compris dans un lieu situé hors de la Commune afin de faciliter le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Pour assurer le caractère public du Conseil municipal, la séance sera retransmise en direct par voie électronique (Facebook de la Ville).

Le 26 avril 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du 13 avril 2021 P. 004
2. Crise sanitaire - Note d'information relative aux opérations d'investissement éligibles aux mesures d'urgence P. 023
3. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations – Année 2021 P. 027
4. Contrat de Ville de Le Port 2015-2022 - Note d'information relative à la programmation financière et plan d'actions - Année 2021 P. 029
5. Adhésion de la Ville au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) P. 061
6. Foyer des jeunes travailleurs de Le Port - Avenant au contrat de location avec la Mission Intercommunale de l'Ouest P. 062
7. Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) des « Portes de l'Océan – Ilot 1 » P. 078
8. Transfert obligatoire de la compétence en matière de gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE) - Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) P. 092
9. Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest - Approbation des modalités et des dispositions de la convention relative à l'offre « Dalloz Collectivités » 2021-2024 P. 118
10. Avis de la commune dans le cadre de la consultation publique préalable à l'enregistrement d'une installation de préparation et de conditionnement de ciment sur la commune de Le Port présentée par la SARL LION INDUSTRIES P. 124
11. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P. 146

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi quatre mai, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à 17h, au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de Mme Le Toullec, 1^{ère} adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Claude Adois), Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe (par M. Henry Hippolyte), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint), M. Zakaria Ali (par M. Jean-Max Nages), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 17 h 11 (point n°1 Motion de soutien peuple comorien), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (point n°3 Note d'information sur les opérations d'investissement éligibles aux mesures d'urgence de la crise sanitaire).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 02 (après vote point n°10 Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest - Approbation des modalités et des dispositions de la convention relative à l'offre « DALLOZ Collectivités » 2021-2024).

Absents : Mme Gilda Breda, Mme Valérie Auber.

Ouverture de la séance à 17h08.

Mme Annick Le Toullec, présidente de séance, rappelle que les questions posées lors de la séance du 13 avril, à savoir :

- * point sur les logements de fonction des écoles,
- * actions des MOUS en RHI,
- * point d'avancement sur l'opération « Vieux Mur ».

feront l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal.

Mme Annick Le Toullec propose ensuite l'inscription à l'ordre du jour d'une motion de soutien au peuple comorien. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Arrivée de M. Bernard Robert, 4^{ème} adjoint à 17h11

**1. MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AU PEUPLE COMORIEN
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la motion présentée au Conseil municipal ;

Article 2 : d'autoriser le maire à solliciter le président du Centre Communal d'Action Sociale en vue d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Actogether ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 absentions : Firose Gador et Patrice Casimir),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 13 avril 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Arrivée de Mme Sophie Tsiavia à 17h18.

**3. NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT ELIGIBLES AUX MESURES D'URGENCE SUITE A
LA CRISE SANITAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de l'état des opérations éligibles aux mesures d'urgence liées à la crise sanitaire COVID-19.

**4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Henry Hippolyte ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2021, aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ci-annexé;
Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**5. NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE VILLE DE LE PORT 2015-2022
PROGRAMMATION FINANCIERE ET PLAN D' ACTIONS - ANNEE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de la programmation financière et du plan d'actions 2021 du contrat de ville.

6. ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Ville au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire ;

Article 2 : d'approuver le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2021 pour un montant de 420,00 € ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion et le paiement des cotisations correspondantes pour les années restant à courir sur le mandat 2020-2026 ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**7. FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS DE LE PORT
AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA MISSION
INTERCOMMUNALE DE L'OUEST**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la MIO une remise gracieuse au titre des loyers 2018-2019-2020, pour un montant total de 83 793 € à déduire du loyer total exigible ;

Article 2 : de maintenir les loyers dûs par la MIO au titre des années 2021-2022-2023, à 60 000 € par an (contre 115 000 € prévus initialement au contrat) ;

Article 3 : d'approuver la conclusion d'un avenant au contrat de bail initial pour la mise à disposition, sans contrepartie financière particulière, de l'appartement du 4ème étage du FJT, au profit de la MIO, pour y domicilier les nouvelles activités de son projet socio-éducatif ;

Article 4 : de dire que la MIO devra présenter à la Ville, le 31 décembre 2021 au plus tard, la définition d'un nouveau modèle économique pour l'exploitation du FJT de Le Port ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**8. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN
PARTENARIAL (PUP) DES « PORTES DE L'OCEAN – ILOT 1 »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) des « Portes de l'Océan - Ilot 1 » jointe en annexe du rapport ;

Article 2 : d'exclure du champ d'application de la taxe d'aménagement, pendant une durée de 10 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention, les constructions édifiées dans le périmètre de ladite convention, en application de l'article L332-11-4 du Code de l'Urbanisme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**9. TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE
GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)
VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le rapport définitif relatif à l'évaluation des charges transférées au TCO de Zones d'Activités Économiques précédemment communales validé, par la CLECT le 23 décembre 2020 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**10. ACTION DE MUTUALISATION DOCUMENTAIRE AVEC LE TERRITOIRE
DE LA COTE OUEST
APPROBATION DES MODALITÉS ET DES DISPOSITIONS DE LA
CONVENTION RELATIVE A L'OFFRE « DALLOZ COLLECTIVITÉS »
2021-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver :

- La convention constitutive d'un groupement de commandes entre le TCO et les 5 communes membres dans le cadre de l'abonnement mutualisé à « Dalloz collectivités » pour une durée de 4 ans (soit 2021 à 2024) ;

- La désignation du TCO en qualité de coordonnateur du groupement pour toute la durée de la convention ;

Article 2 : d'autoriser le coordonnateur à négocier avec l'éditeur Dalloz dans la limite d'un prix plafond annuel n'excédant pas 35 000 € TTC jusqu'en 2024, en ce compris une évolution tarifaire limitée à 7%/an ;

Article 3 : de valider les modalités de répartition du coût annuel de l'abonnement entre chacune des collectivités au prorata de la population, comme précisé au rapport, soit 9% pour Le Port ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

11. AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE PREPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE CIMENT SUR LA COMMUNE DE LE PORT PRESENTEE PAR LA SOCIETE SARL LION INDUSTRIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Patrice Casimir, Firose Gador, Bertrand Fruteau et Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet d'exploiter une installation de préparation et de conditionnement de ciment présenté par la SARL Lion Industries, sur la commune de Le Port, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Départ de M. Sergio Erapa à 18h02.

12. LISTE DES ACTES PRIS PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de la présentation de la liste des marchés, avenants et déclarations sans suite sur la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h08.

LE MAIRE

25 MAI 2021


Olivier HOARAU

